

2 octobre 1992

Direction Interrégionale des
Affaires Maritimes
Poitou-Charentes-Aquitaine
33074 BORDEAUX

Réf. 0785-DEL/LR

OBJET : Extension d'une ferme marine.

REF. : 558/A.E. NP. 07.08.92.

Suite à votre note reprise en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre les remarques de l'IFREMER concernant le dossier d'extension d'une ferme marine.

Le document soumis reste relativement succinct sur les aspects techniques de l'exploitation. Aussi, peut-on formuler un certain nombre de remarques ou d'interrogations :

1/ - Le pompage prévu est de 7500 m³/h. Il s'agit d'un débit d'alimentation élevé qui engendrera un rejet également important.

Les eaux seront vraisemblablement chargées en matières organiques et azotées du fait des déjections des poissons et des résidus de nourriture (pour une production de 270 tonnes, il sera nécessaire d'utiliser 500 à 800 tonnes de granulés). Le lagunage ne pourra être efficace qu'en l'absence d'eutrophisation ou de bloom algal.

On peut donc se demander quel sera l'impact d'un rejet de cette importance sur l'environnement au niveau du Fier d'Ars (voir paragraphe 4). Comment se fera la dilution ? La ferme elle-même ne risque-t-elle pas de repomper de l'eau impropre à un usage aquacole ?

2/ - L'utilisation d'eaux de forage soulève deux problèmes :

- La nappe est-elle fossile ou active ? Quelle est son volume ? Comme on ne prévoit pas d'y réinjecter l'eau pompée, l'éventualité de la création d'un "cône de dépression" se pose, ainsi que le précise le dossier. Un suivi est prévu, mais aucun détail technique n'est fourni. Il conviendra de suivre particulièrement cette question.

- Après utilisation dans les échangeurs, l'eau sera dirigée vers les réserves de l'exploitation. Outre le fait qu'on ne pourra plus l'utiliser pour ses vertus calorifiques, on ne connaît pas son aptitude à un usage aquacole (salinité, pH, oxygène dissous... ?)

3/ - Les taux d'oxygénation mentionnés dans le dossier (p.6) sont imprécis. Les valeurs données ne peuvent avoir une signification qu'en mentionnant également les températures et salinités.

- Le pouvoir d'échange des microbulles sur une courte distance ne doit pas être surestimé. L'interface air-eau est prépondérante.

- Une attention particulière devra être accordée aux produits utilisés pour le traitement des pierres poreuses contre les algues.

4/ - Le rapport fait mention de rejets d'eaux saines dans le chenal, mais ne tient pas compte du dysfonctionnement éventuel du lagunage en été, de l'utilisation d'antibiotiques (rémanence de plusieurs mois, voire plusieurs années dans les sédiments) et d'anesthésiants lors des transferts, et des rejets de sels nutritifs dus à la nourriture et aux fécès (absence de mesures) si le lagunage est suffisant.

En conclusion, un avis favorable peut être émis assorti d'un certain nombre de réserves :

- Les rejets devront être contrôlés (sels nutritifs, antibiotiques, produits phytosanitaires...etc).

- Les précautions nécessaires seront prises pour éviter un rejet au milieu d'eaux eutrophisées en provenance des réserves ou du lagunage, ou bien pour prévenir la dissémination d'algues ayant pu proliférer dans l'exploitation (telles que les sargasses).

- L'utilisation des eaux de forage devra être contrôlée, aussi bien au plan des quantités disponibles, que de leurs caractéristiques physicochimiques.

Le Chef du Laboratoire DEL

G. THOMAS

Copies : DDAM.17

Dir. du Centre de Nantes
DEL/QR